



DOSSIER DE PRESSE
Vendredi 10 mars 2023

PRESQU'ÎLE À VIVRE

PRÉSENTATION DES GRANDS AXES DU PROJET



SOMMAIRE

03.....ÉDITO

04.....LA PRESQU'ÎLE LYONNAISE HORIZON 2030

06.....LA PRESQU'ÎLE EN CHIFFRES

07.....MISE EN PLACE D'UNE ZONE À TRAFIC LIMITÉ

12.....UNE TRANSFORMATION PROGRESSIVE DES
ESPACES PUBLICS

18.....LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN AMÉLIORÉE

22.....PENSER ENSEMBLE LES ÉQUILIBRES COMMERCIAUX

23.....CALENDRIER DU PROJET



Bruno Bernard président de la Métropole de Lyon

« Fréquentée quotidiennement par plus de 545 000 personnes par jour, la Presqu'île est à

la fois quartier de vie, de flânerie, de commerce, de culture, de tourisme... et le coeur même du territoire métropolitain. C'est aussi un lieu de croisement des mobilités métropolitaines dont les pratiques se sont diversifiées ces dix dernières années, sans qu'il n'y ait d'adaptation significative sur les espaces publics et les transports.

Pour penser ensemble la Presqu'île à horizon 2030, nous avons ouvert une vaste concertation autour de l'apaisement, concomitant au projet de réaménagement de la rive droite du Rhône. Les attentes des usagers et des riverains confortent le besoin de rendre aux piétons un certain nombre d'espaces publics, tout en maintenant les accès nécessaires à la vie du quartier.

Pour ce faire, nos collectivités engagent la mise en place d'une zone à trafic limité, envisagée de la place des Terreaux à la place Bellecour, permettant de réaménager 42 000 m² d'espaces publics avec plus de végétal, de fraîcheur, de calme et de confort.

La réorganisation du réseau TCL conduite par SYTRAL Mobilités, préalable au projet, permettra un meilleur partage de l'espace public tout en conservant une desserte efficace. En parallèle, nous poursuivons une étude sur les socles actifs et engageons un projet de logistique urbaine, en lien avec les acteurs économiques.

Pour que demain la Presqu'île soit agréable à vivre pour toutes les générations et tous les usages : familles, actifs, visiteurs, salariés, commerçants... au cœur d'une métropole qui concilie qualité de vie, dynamisme économique et transition écologique. »



Grégory Doucet maire de Lyon

« La Presqu'île de Lyon est l'un des cœurs battants de notre ville. Riche d'une histoire et

d'un patrimoine exceptionnels, d'une vie économique et culturelle dynamique, elle est chère aux Lyonnaises et Lyonnais mais aussi aux habitants de la métropole. Ce projet d'apaisement nous permettra de rééquilibrer et mieux partager les espaces publics au profit des modes actifs, pour améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables, et en particulier les piétons et les enfants. Ce projet inscrit de fait la Presqu'île dans un nouvel élan, que mènent toutes les grandes capitales européennes, en faveur de la réappropriation de l'espace public.

Aujourd'hui, alors que la concertation se termine, ayant permis à chacun, habitants, commerçants, usagers, de s'exprimer, je suis heureux de voir ce projet phare de notre mandat démarrer concrètement. Dès les prochains mois, la transformation de notre Presqu'île va commencer : les Lyonnais pourront bénéficier d'une amélioration réelle du confort d'usage, avec des espaces repensés et végétalisés. Des transformations importantes et emblématiques seront réalisées : ce sera, par exemple, le cas sur les rues Serlin ou République.

Parce que ce projet doit aussi permettre de vivre mieux en Presqu'île, c'est pour moi un enjeu central qu'il soit l'occasion d'améliorer encore la desserte en transports en commun qui l'irrigue et je suis fier que nous y soyons arrivés.

Faire de la Presqu'île un lieu agréable, tranquille mais animé, adapté à tous les âges de la vie, mettre en valeur son patrimoine et conforter sa vitalité et sa diversité commerciale et culturelle, telles sont les ambitions de ce projet qui s'inscrit pleinement dans notre projet politique d'embellissement et d'amélioration du bien-être dans notre ville.

LA PRESQU'ÎLE LYONNAISE HORIZON 2030

Le projet « Presqu'île à vivre » vise à conforter le centre historique de la Métropole et de la Ville de Lyon comme quartier à vivre pour les habitants, les familles, les commerces, les usagers et visiteurs. Au carrefour de nombreux enjeux (mobilités, cadre de vie, tranquillité, économie, climat...) ce projet vise à proposer une stratégie d'aménagement inscrite dans le long terme, jusqu'à l'horizon 2030.

Repenser la Presqu'île lyonnaise, c'est répondre à de nombreux objectifs, tous imbriqués les uns avec les autres :

→ **Conforter la Presqu'île comme quartier à vivre** : un quartier habité, adapté aux besoins des familles, un quartier actif et commerçant, un quartier porteur d'offre culturelle et sociale

→ **Adapter l'espace public aux pratiques de mobilité, pour plus de sécurité et de confort pour les piétons** : améliorer le confort des déplacements, repenser la desserte logistique, ajuster et améliorer l'accessibilité aux transports en commun, en adaptant le réseau de transports en commun de surface

→ **Qualifier les espaces publics** : végétaliser pour apporter plus de qualité, plus de fraîcheur, favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle, participer à la mise en valeur du site Unesco

Un projet d'ensemble

Le périmètre du projet « Presqu'île à vivre » concerne la zone comprise entre le bd de la Croix-Rousse et la place Carnot, incluant les Quais du Rhône et de la Saône. Il est composé de 2 opérations majeures : la requalification de la rive droite du Rhône et l'apaisement de la Presqu'île

Dès le lancement du projet par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, la période 2021-2022 a été consacrée à la mise en œuvre des études préalables permettant de définir et préciser les orientations sur les différentes composantes du projet : études urbaines et paysagères, études des mobilités, étude sur le tissu commercial et artisanal (socles actifs). Ces études ont notamment été construites en lien étroit avec SYTRAL mobilités afin de concilier les enjeux urbains et de mobilités, et ont donné lieu à des temps de concertation.

Afin de pouvoir réaliser l'étendue des améliorations attendues par les habitants et usagers, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont acté le choix du scénario B présenté à la concertation et définit les secteurs d'interventions prioritaires. Les grands jalons du projet sont maintenant posés et chacune des composantes du projet sera affinée dans les prochains mois en concertation avec les habitants, usagers et commerçants de chaque secteur.





Retour sur la concertation

Une phase de concertation préalable s'est déroulée du 20 juin au 30 octobre 2022, pour associer les riverains, les commerçants, l'ensemble des grandes lyonnaises et grand lyonnais à la réflexion sur le devenir de la Presqu'île lyonnaise. La concertation a confirmé l'attachement des usagers et habitants à la Presqu'île, secteur apprécié pour son cadre de vie, sa dimension de centre-ville concentrant une offre importante de services et de commerces mais aussi sa vie de quartier. Elle a permis de dresser un état des lieux des attentes et appréhensions des usagers, habitants, visiteurs, commerçants dans la perspective d'un réaménagement de la Presqu'île.

7 réunions publiques et de proximité

9 rencontres mobiles dans l'espace public

2900 réponses au questionnaire de la part des riverains, visiteurs et commerçants

6000 participants au total

62,5% des répondants au questionnaire en faveur de la piétonisation de la rue de la République.

Le manque d'espaces verts et la pollution sont les principaux problèmes pour les citoyens :

50 à 60 % des répondants

LA PRESQU'ÎLE EN CHIFFRES

50 000

habitants

6 millions

de touristes par an (2019)

545 000

déplacements par jour en provenance ou à destination
de la Presqu'île

environ 90%

des déplacements au sein de la Presqu'île se font à pied

environ 80%

des déplacements pour rejoindre la Presqu'île se font soit à
pied, soit en transports en commun

(source : enquête ménages déplacements 2015)



MISE EN PLACE D'UNE ZONE À TRAFIC LIMITÉ

La Presqu'île est confrontée à un enjeu d'évolution afin d'accueillir la multiplicité des modes de déplacement et d'éviter les conflits d'usages. Pour apaiser la Presqu'île, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon actent le principe général d'une Zone à Trafic Limité, qui s'étendrait de la place Bellecour à la place des Terreaux. Cette action est complétée par la mise en place d'aires piétonnes et de zones de rencontres.

La Presqu'île lyonnaise constitue un lieu de vie et de culture, et aussi une zone économique dynamique, fortement fréquentée. Les pratiques de mobilité s'y sont diversifiées ces dix dernières années, sans pour autant que l'espace public n'ait été réaménagé de manière globale en faveur des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun. Les trottoirs du secteur sont étroits, générant des débordements sur les voies et les conflits d'usage sont fréquents avec les véhicules motorisés et entre les différents modes de déplacements plus largement. La majorité des déplacements sur la Presqu'île se font pourtant en transports en communs ou à pied.

Le projet d'apaisement a pour objectif de redonner de l'espace et du confort aux piétons, diminuer les nuisances sonores et la pollution de l'air, améliorer la sécurité routière, rendre les transports en commun plus performants.

Les grands principes du programme d'apaisement (volet mobilités) :

mailler les parcours piétons au sein de la Presqu'île en connectant les zones piétonnes existantes, en résorbant les « points noirs » piétons et en développant des connexions est-ouest reliant les deux rives de Saône et du Rhône.

accueillir 3 voies lyonnaises : ligne 6 en rive droite du Rhône, ligne 8 entre les ponts Kitchener et Université, ligne 12 entre les ponts Bonaparte et Guillotière,

améliorer l'accessibilité piétonne aux principaux pôles multimodaux (Hôtel de Ville, Cordeliers, Bellecour) **et augmenter la performance et l'attractivité du réseau de surface** en adaptant certains circuits de desserte de bus,

faire évoluer le plan de circulation automobile afin de limiter les flux de transit en Presqu'île tout en garantissant une bonne accessibilité à l'ensemble des commerces, des riverains et des services urbains



Mise en place d'une zone à trafic limité d'ici 2025

Cet apaisement se fera grâce à la mise en place d'une zone à trafic limité. Cet outil, déployé dans les villes de Nantes, Grenoble ou encore Rennes, réservera l'accès à la zone aux riverains, commerçants, livreurs, artisans, véhicules de secours... Les véhicules qui souhaitent transiter à travers la zone ne seront plus autorisés.

La zone entre Bellecour et Hôtel de Ville sera concernée par ce dispositif, en plus de l'extension des aires piétonnes (interdites aux voitures) et des zones de rencontre.

L'accès aux parkings publics sera toujours autorisé à tous. Le plan de circulation sera également refondu avec une attention particulière portée sur la conservation des accès riverains et commerçants.

La liste des « ayants droits » ainsi que les contours/le périmètre précis de la ZTL seront affinés dans les prochains mois, pour une mise en œuvre envisagée d'ici 2025.



Mise en place d'une zone à trafic limité

Presqu'île à Vivre

Une presqu'île plus calme, plus verte pour que le cœur de la Métropole de Lyon soit agréable à vivre pour toutes les générations et tous les usages.



M C Croix Paquet

M A C Hôtel de Ville

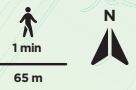
M A C Cordeliers
3 5 13
14 18

M A D Bellecour



Légende

- Zone à trafic limité
- Parking
- Accès parking
- Navette
- Ligne Soyeuse
- Voie de bus
- Itinéraire Voie Lyonnaise 6
- Itinéraire Voie Lyonnaise 12





Une première aire piétonne pour le bas des Pentes

Dès l'année 2023 une aire piétonne sera mise en œuvre sur le secteur Bas des Pentes coté Rhône, sur un périmètre recouvrant la rue du Puits Gaillot, la rue Sainte Catherine, la rue Romarin, la rue Désirée, la rue Terraille, la rue Saint Polycarpe, la rue Coustou, la petite rue des Feuillants, la rue et la place du Griffon. Les riverains, livraisons, véhicules de secours pourront toujours circuler dans le secteur. Certaines rues du secteur pourront faire l'objet de travaux d'embellissement dont le programme sera précisé d'ici 2024.



QUELQUES DÉFINITIONS :

Apaisement

Appliquée depuis quelques années à la ville, cette notion d'apaisement renvoie le plus souvent à des zones à accès automobile restreint, qui redonnent la priorité à un usage collectif de l'espace public, avec des « quartiers ou rues libres », des « rues aux enfants », des « rues scolaires ». Elle implique des décisions en matière de circulation, de stationnement et d'amélioration du cadre de vie (aménagements variés, ludiques, végétalisés, calme, confort, ambiance, sécurité...

Source : Denis Delbaere, paysagiste, enseignant et chercheur sur les espaces urbains.

Zone à trafic limité

Les zones à trafic limité (ZTL) ont vocation à limiter le trafic, souvent au sein des centres-villes, en fonction de l'usage du véhicule. En plus des piétons et des cyclistes, seuls les résidents, les professionnels ainsi que les transports en commun ont ainsi vocation à y pénétrer avec leur véhicule motorisé, suivant les dispositions adoptées par l'autorité de police.



Les zones de rencontre

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Aire piétonne

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Dans cette zone, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation. Le stationnement sur voirie n'est pas autorisé.

UNE TRANSFORMATION PROGRESSIVE DES ESPACES PUBLICS

La régulation des circulations permet d'envisager une transformation des espaces publics avec plus de végétal, plus de place accordée aux piétons et un confort urbain globalement amélioré.

Plusieurs opérations de requalification seront initiées dès 2023 et de manière échelonnée sur trois secteurs différents de la Presqu'île, situés dans les 1er et 2ème arrondissements :

→ Bas des pentes / Hôtel de Ville :

- mise en place d'une aire piétonne sur le bas des pentes coté Rhône, sur un périmètre recouvrant la rue du Puits Gaillot, la rue Sainte Catherine, la rue Romarin, la rue Désirée, la rue Terraille, la rue Saint Polycarpe, la rue Coustou, la petite rue des Feuillants, la rue et la place du Griffon ;
- piétonisation de la rue Serlin, de l'arbre sec et du Bât d'argent ;
- requalification de la montée Saint-Sébastien ;
- requalification de la rue de la Martinière et de la place Rambaud ;
- végétalisation des secteurs autour de la rue de la Platière et de la rue du Garet.

→ Cordeliers / République :

- piétonisation du nord de la rue de la République (section entre la place de la Comédie et la place des Cordeliers), en aménagement transitoire à partir de septembre 2025 puis définitif à partir de 2026 ;
- requalification de la place des Cordeliers ;
- végétalisation du secteur autour de la rue Ferrandière et de la rue Tupin.

→ Jacobins / Bellecour :

- transformation de la rue de la Barre et du Nord de la place Bellecour avec un trottoir plus large et le passage de la voie lyonnaise n°12 ;
- requalification de la rue Émile Zola ;
- requalification de la rue de l'ancienne Préfecture.

Les interventions se succéderont dès l'été 2023. Des temps de concertation seront organisés à l'échelle de chaque projet, en lien avec les riverains et les différentes parties-prenantes.

42 000 m²
d'espaces publics requalifiés



Focus sur les espaces emblématiques

Piétonisation du nord de la rue de la République

La rue de la République sera rendue piétonne d'ici septembre 2025. Une phase d'urbanisme transitoire permettra d'activer de nouveaux usages afin que les piétons s'approprient les espaces publics (assises, abris, marquages au sol...). À partir de 2026, les aménagements pérennes seront enclenchés sur cet axe reliant la place des Cordeliers à l'Hôtel de Ville, permettant de retrouver une véritable qualité de vie et un confort piéton dans ce secteur actuellement surchargé.

Actuel



Transition



Après



Illustration d'un aménagement rue de la République - Crédit : Folia / Métropole de Lyon - perspective non contractuelle

Piétonisation de la rue Serlin

Dans la continuité de la rue de la République, la rue Serlin, le long de l'Hôtel de Ville, sera rendue piétonne d'ici la fin de l'année 2025. Elle sera végétalisée et permettra de tisser une meilleure connexion entre les secteurs de la place des terreaux et de la place de la Comédie.

Actuel



Après



Perspective d'illustration rue Serlin - crédit : Folia / Métropole de Lyon - perspective non contractuelle

La place des Cordeliers retrouvée

Place des Cordeliers, l'aménagement permettra de retrouver une vraie place, afin d'accueillir de manière plus confortable les nombreux flux de piéton. La traversée piétonne sera renforcée. La rue Grenette, transformée en une rue à double sens réservée aux transports en commun, permettra d'apaiser le secteur, avec le passage à 1000 bus électriques par jour à terme, contre 10 000 voitures par jour aujourd'hui. Cet aménagement permettra de remettre en valeur les bâtiments patrimoniaux présents dans ce secteur : le palais de la Bourse, l'église Saint-Bonaventure.

Actuel



Après



Perspective d'illustration place des Cordeliers - crédit : Folia / Métropole de Lyon - perspective non contractuelle

La rue Grenette apaisée

La rue Grenette sera fermée à la circulation automobile et réservée à la circulation des transports en commun en double sens. Cet aménagement permettra d'apaiser la circulation et d'améliorer le confort et la sécurité des piétons sur cet axe actuellement très fréquenté.

Actuel



Après



Perspective d'illustration rue Grenette - crédit : Folia / Métropole de Lyon - perspective non contractuelle

Rue de la Barre : voie lyonnaise et amélioration du confort piéton

La rue de la Barre, au nord de la place Bellecour, sera réaménagée avec le passage de la voie lyonnaise n°12. Le trottoir sera nettement élargi pour améliorer le confort piéton. Des arbres seront plantés.

Actuel



Après



Perspective d'illustration rue de la Barre - crédit : Folia / Métropole de Lyon - perspective non contractuelle

Un programme d'adaptations de voiries sera engagé en 2025 afin de mettre en œuvre les actions de transformations de la desserte : accueil des voies lyonnaises, réorganisation des itinéraires de bus, refonte du plan de circulation. Le programme et le montant de ces travaux sera précisé d'ici 2024.

LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN AMÉLIORÉE

La transformation de la Presqu'île à horizon 2030 est une réelle opportunité pour SYTRAL Mobilités de réorganiser finement l'offre bus du cœur de la Presqu'île.

De nombreuses lignes de bus desservent la Presqu'île (en correspondance avec le métro), avec 5 700 voyageurs par jour en correspondance bus / métro à Hôtel de Ville.

Le métro a une place prépondérante dans ces déplacements et représente :

- près de 90 000 montées/descentes à la station Bellecour ;
- près de 15 000 montées/descentes à la station Cordeliers ;
- près de 60 000 montées/descentes aux stations Hôtel de Ville et Perrache.

Cette forte concentration de voyageurs associée aux flux importants de piétons et cyclistes, nécessite un rééquilibrage des modes de déplacement notamment sur :

- la rue de la République, au croisement avec la rue la rue Serlin et la rue Grenette ;
- la place des Terreaux ;
- l'est de la rue d'Algérie, en particulier la portion entre les places Tobie Robotel et Terreaux.

La réorganisation du réseau de transports en commun permettra un meilleur partage de l'espace public tout en conservant une desserte efficace et maillée pour les déplacements quotidiens des habitants de la Presqu'île.

Deux secteurs majeurs de la presqu'île feront ainsi l'objet d'une reconfiguration à horizon 2025 :

→ Cordeliers / Hôtel de Ville

C	3	• GARE SAINT-PAUL ↔ VAULX LA GRAPPINIÈRE
C	13	• GRANGE BLANCHE ↔ MONTESSUY GUTENBERG
C	14	• HÔTEL DE VILLE LOUIS PRADEL ↔ LES SOURCES
C	18	• TERMINUS À DÉFINIR ↔ CROIX-ROUSSE NORD

Aujourd'hui, jusqu'à 1400 bus par jour transitent par Terreaux/Hôtel de Ville avec les nuisances que cela peut représenter.

Pour accompagner la piétonisation et l'apaisement de ce secteur, SYTRAL Mobilités a étudié un nouveau schéma de desserte pour les lignes qui empruntent actuellement la rue de la République.

Dans le cadre de cette réorganisation du réseau de bus, les lignes majeures emprunteront la rue Grenette et les quais de Saône.





Ce nouveau parcours s'accompagne d'une plus grande régularité des lignes de bus avec l'objectif de renforcer leur performance.

Les bus C3 et C14, respectivement en direction de Saint-Paul et de Lyon 9ème, emprunteront ainsi la rue Grenette, traverseront le pont Maréchal Juin avant de remonter quai de Bondy.

La ligne C13, en direction de Caluire et Cuire, empruntera le même tracé que les lignes C3 et C14 jusqu'à Saint-Paul renforçant ainsi la desserte du 5ème arrondissement, puis rejoindra la presqu'île via le pont de la Feuillée avant de remonter à la Croix-Rousse par la place Tobie Robatel.

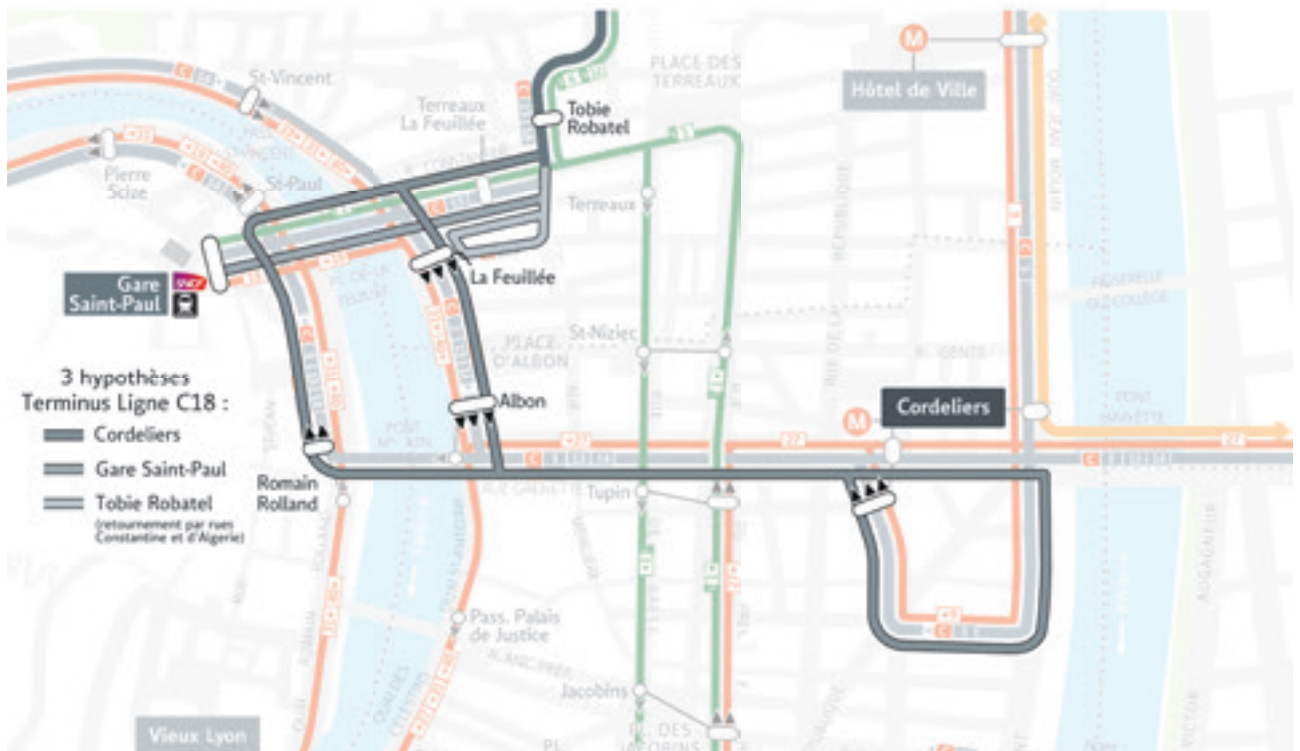
Dans le sens retour, les lignes C3, C13 et C14 bénéficieront du couloir bus quai de la Pêcherie, aujourd'hui emprunté par les lignes 40 et 31. Ce même couloir bus fait par ailleurs l'objet d'aménagements spécifiques dans le cadre du projet corridors bus Val de Saône qui vont permettre d'optimiser les temps de parcours.

La ligne 19 qui relie Hôtel de Ville à Ecullly, effectuera son terminus à Saint-Paul.

Au-delà des lignes majeures, l'enjeu est de maintenir la desserte locale et de proximité assurée aujourd'hui par les navettes (S1, S6 et S12) le terminus de la S6 et la S12 étant encore à l'étude.

Le terminus de la ligne C18 est encore à l'étude et fera l'objet d'échanges afin d'optimiser son nouvel emplacement.





→ Bellecour



Aujourd'hui, l'ensemble du pôle bus est concentré à l'est de la place Bellecour. L'objectif de la réorganisation consistera à regrouper les lignes en fonction de leur provenance géographique. Ainsi, le terminus des lignes C20, C20E et 40 sera déplacé à l'ouest de la place Bellecour, côté Saône. Grâce à ce nouvel itinéraire, ces trois lignes n'auront plus à contourner la place Bellecour permettant ainsi de réduire leur temps de parcours. Cette nouvelle configuration permettra par ailleurs d'éviter les interruptions et déviations liés aux événements et manifestations évalués à une centaine de jours par an.

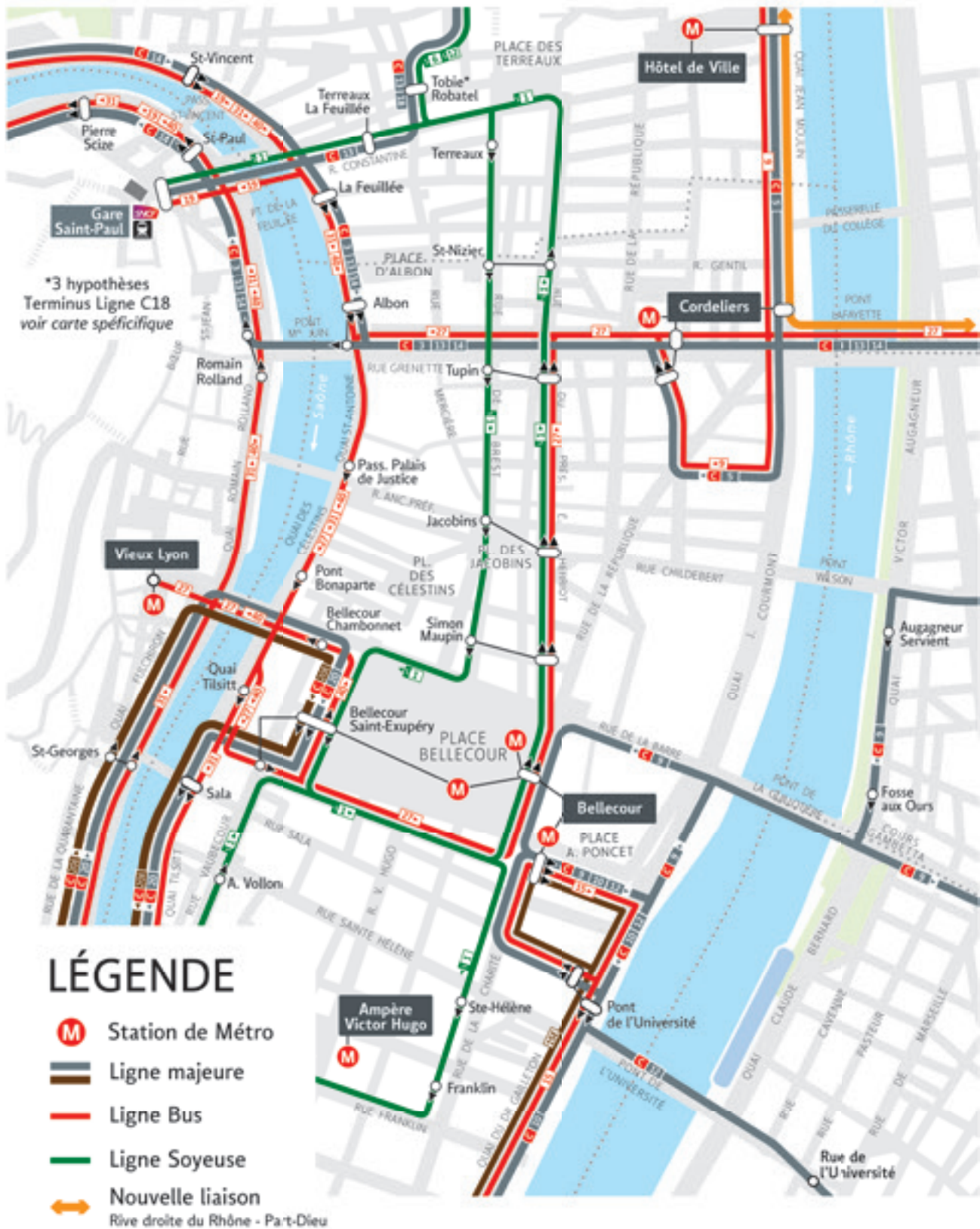
Dans cette même logique, le pôle bus qui concentre les lignes de l'est (9,10,12 et 15) sera donc maintenu place Antonin Poncet.

→ Création d'une nouvelle ligne forte sur le réseau TCL

En cohérence avec la réorganisation du réseau bus en cœur de Presqu'île, SYTRAL Mobilités prévoit la **création d'une nouvelle ligne de bus structurante** qui viendra renforcer la desserte de la rive droite du Rhône, du secteur Part-Dieu et de Villeurbanne.

Logistique urbaine

Un groupe de travail sur la logistique urbaine est également mis en place par la Métropole et la Ville de Lyon en parallèle afin d'optimiser la gestion des derniers mètres de livraison. Un premier atelier de travail est programmé d'ici avril 2023 avec les acteurs économiques du territoire.



PENSER ENSEMBLE LES ÉQUILIBRES COMMERCIAUX

La Métropole de Lyon a initié une stratégie sur les « socles actifs » de la Presqu'île. L'enjeu est de repenser à long terme les équilibres commerciaux de la Presqu'île, en dialogue avec les acteurs locaux.

L'expression socle actif désigne les rez-de-chaussée des immeubles occupés par des activités commerciales, artisanales et autres qui apportent vie et dynamisme au quartier : qui apportent de la mixité, de la vie et du dynamisme au quartier. Le plan d'actions qui est mis en œuvre inclut le renforcement du dialogue avec les acteurs locaux et s'incarne dans une démarche de management territorial.

La stratégie socles actifs recouvre plusieurs enjeux :

- Réguler le développement des activités commerciales afin de maintenir une véritable diversité qui répond aux besoins du quartier
- Garantir l'accessibilité pour l'ensemble des activités notamment en termes d'accès au foncier

- Garantir la complémentarité de l'offre
- Constituer des véritables parcours de cheminement pour les piétons

La réflexion porte notamment sur la valorisation des axes est-ouest et la création de connexions renforcées entre le secteur Saône et le Vieux Lyon afin de rééquilibrer la tendance actuelle à une linéarité nord sud.

Le plan d'actions déployé voit la mise en place d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux par une démarche de management territorial. 3 pôles sont plus particulièrement identifiés: le secteur Auguste Comte dans le 2ème arrondissement, le secteur Terreaux/St-Nizier et le bas des pentes dans le 1^{er} arrondissement.



CALENDRIER DU PROJET

Les premières interventions sont programmées avant l'été 2023 et se succéderont jusqu'à horizon 2030.

2021

- études préalables
- concertation réglementaire préalable du projet Rive Droite

2022

- concertation réglementaire préalable et études pour le projet d'apaisement de la Presqu'île

2023-2024

- bilan de la concertation et définition du programme d'actions pour l'apaisement de la Presqu'île
- travaux sur les premiers secteurs : rue Emile Zola, rue de l'Ancienne Préfecture, quai de la Pêcherie, rue du Garet, Montée St-Sébastien... et mise en place de l'aire piétonne du bas des pentes
- Désignation du lauréat puis 2e phase de concertation sur le projet Rive Droite

2025

- Mise en œuvre du nouveau plan de circulation, de la zone à trafic limité et mise en service de la nouvelle organisation des bus
- démarrage des travaux d'espaces publics sur le secteur Serlin, République et Cordeliers.

Montant estimé : 20 à 25 millions d'euros

Lancement d'un Comité de suivi Presqu'île à Vivre

Les deux opérations d'envergure que sont le réaménagement de la rive droite du Rhône et l'apaisement de la Presqu'île, entrent dans des phases cruciales en 2023. Les concertations de ces deux projets ont mis en exergue les attentes fortes, nombreuses et diverses des riverains, actifs et visiteurs de la Presqu'île. Elles soulignent le besoin d'un accompagnement constructif et collectif des transformations comme la nécessité d'assurer l'accessibilité et le partage des informations qui les fondent.

Un Comité de Suivi des Projets va donc voir le jour en mars 2023. Il doit permettre de partager le diagnostic et les objectifs des projets instruits, de favoriser l'échange de points de vue et la prise en compte des avis des parties-prenantes dans ces projets, et d'en assurer un suivi opérationnel. Il sera notamment amené à travailler en appui de la définition et mise en place de la zone à trafic limité ainsi que sur les ateliers d'accompagnement des projets.

Afin d'assurer qu'une pluralité de points de vue et de dimensions de la vie de la Presqu'île soient reflétées et réunies au sein de cette instance, la Métropole et la Ville de Lyon ont convié des associations d'habitants, de commerçants et d'usagers ainsi que des organismes concernés à le rejoindre. Il interviendra en complément des temps de restitution et d'échanges publics qui doivent permettre à l'ensemble des habitantes et habitants d'être associés à la transformation de la Presqu'île. «

Les associations et organismes souhaitant rejoindre le comité de suivi des projets sont invités à écrire à cspresquileavivre@grandlyon.com

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Laetitia Latapy
06 46 18 90 93
llatapy@grandlyon.com

Ville de Lyon

Leïla Kessi
07 86 25 98 14
leila.kessi@mairie-lyon.fr

SYTRAL Mobilités

Lodoïska de Gouvion Saint Cyr
06 71 18 32 66
gouvion@sytral.fr

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
grandlyon.com

Photographie: Thierry Fournier / Métropole de Lyon (sauf mentions contraires)



imprimé sur papier recyclé